

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 mars 2025	Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 17 mars 2025	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Carole HERVAGULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice..... 27	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGULT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR
Présents 21	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM
Pouvoirs 04	<u>Secrétaire de séance</u> : Arnaud DAMIEN
Votants 25	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.17 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2025 - VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est réglementairement obligatoire de présenter un tableau général des effectifs à jour chaque année.

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Social Territorial le 12 mars 2024 et à l'avis favorable de ce dernier,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du CST en date du 18 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE MODIFIER le poste de la collectivité au 1^{er} avril 2025 selon le tableau suivant :**

** Au titre du renfort du service entretien des locaux :*

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint technique 30h00	C	1	0
TOTAL		1	0

Au titre du recrutement du responsable du Centre technique municipal (suppression du grade non utilisé) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Agent de maîtrise principal	C	0	1
TOTAL		0	1

- **D'AJUSTER au 1^{er} avril 2025 le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Pont de l'Arche en tenant compte des variations ci-dessus, comme suit :**

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 027-212704696-20250324-25_17-DE

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	0	0	0	0
Attaché	A	1	1	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	2	2	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0
Adjoint administratif territorial	C	3	3	0	1
TOTAL (1)		12	12	0	3

(1) pris en compte au titre des grades

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	0	0	0	0
Technicien territorial	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	10	9	1	1
Adjoint technique territorial	C	6	3	3	3
TOTAL (2)		25	21	4	6

(2) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL					
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	0	0	1	1
TOTAL (3)		0	0	1	1

(3) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR SOCIAL					
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0
Agent social	C	0	0	0	0
TOTAL (4)		1	1	0	0

(4) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
SECTEUR CULTUREL					
Agent territorial du patrimoine	C	1	1	0	0
TOTAL (5)		1	1	0	0

(5) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
ANIMATION					
Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Animateur	B	0	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation territorial	C	7	7	0	0
TOTAL (6)		11	11	1	0

(6) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
POLICE MUNICIPALE					
Chef de police municipal principal 1ère classe	B	1	1	0	0
TOTAL (7)		1	1	0	0

(7) pris en compte au titre du grade

TOTAL GENERAL (8) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	51	47	6	10
--	-----------	-----------	----------	-----------

PERSONNEL CONTRACTUEL NON TITULAIRE AU 01/04/2025

EMPLOIS POURVUS	CATEGORIES	CONTRAT ARTICLE	INDICE BRUT	POSTES POURVUS	dont TNC
Adjoint animation	C	PEC	SMIC	10	8
Adjoint technique	C	CDD	367	8	4
Adjoint administratif	C	CDD	367	2	2
Agent social référent famille	C	CP	419	1	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	CDD	368	1	1
Adjoint du patrimoine	C	CDD	370	1	0
TOTAL (9)				23	15

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

VACANT

SLOW

ID : 027-212704696-20250324-25_17-DE

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

Dont TNC

ID : 027-212704696-20250324-25_17-DE

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS		
TOTAL GENERAL : (8)+ (9)	74	70	6	25

Glossaire : CDD contrat à durée déterminée ; TNC temps non complet ; PEC parcours emploi compétences ; AA activité accessoire ; CP contrat de projet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET